

Conseil d'administration Séance du 28 juin 2019

Délibération n°21-2019 Renouvellement du mandat du directeur de l'EPCC

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle et l'arrêté préfectoral du 29 mars 2018 portant modification des statuts de l'EPCC ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;

Lors de la séance du Conseil d'administration du 27 octobre 2016, Monsieur, Arnaud Stinès a été nommé au poste de directeur général de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg par le Président. Six mois avant le terme de son mandat, il est prévu selon les statuts de l'école, à l'article 7.2, que le directeur général présente un projet pour les 3 années à suivre afin que le Conseil d'administration puisse l'examiner.

PROPOSITION

Le projet présenté par Monsieur Arnaud Stinès ayant été approuvé par le Conseil d'administration, il est proposé au Président de renouveler son mandat pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2020.

école
supérieure
d'arts &
médias
de Caen/
Cherbourg

Le Président,

Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 24
Présents : 15
Votants : 21

Vote : à l'unanimité des voix